



VILLENEUVE DE BERG

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 6.1 : NOTICE SANITAIRE

Approuvé par délibération n° 2016 – 0..... du Conseil Municipal le

JUILLET 2016

Assainissement

La commune dispose de la compétence **Assainissement Collectif** et a désigné la **SAUR** comme **exploitant** des services d'assainissement. Elle a pour mission d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration.

La commune possède un réseau d'assainissement collectif relativement disparate, associant des systèmes unitaires, séparatifs et pseudo séparatifs. Les réseaux unitaires collectent également les eaux pluviales d'où des difficultés d'eaux parasites et de surcharges ponctuelles. Depuis le centre-ville, il dessert les lieux-dits de Croix-Blanche, Notre-Dame, Faubourg Saint-Jean, Serre Longe, Lansas, Pommier, Forcemale, Champ de Beaufort, Chamarelle Nord et le Prieuré (Nord Petit Tournon). La plupart des collecteurs anciens ont été rénovés.

La station d'épuration de Villeneuve de Berg est située au lieu-dit La Costète. Mise en service en juillet 1994, elle dispose d'une capacité de 5000EH et fonctionne selon un système de boues activées. Les ruisseaux des Costètes et de Chauvel, qui se jettent dans la rivière de la Claduègne, constituent le milieu récepteur des rejets de la station.

En 2011, la commune compte 1199 abonnés à l'assainissement collectif, répartis en 917 logements principaux et vacants et 282 résidences secondaires. En 2008, les abonnés représentaient 3500 Équivalents Habitants. La station est aujourd'hui en difficulté en période estivales, lorsque les résidences secondaires et surtout le camping augmentent la charge entrante dans la station. Ils représentent 1 000 EH supplémentaires. La réalisation de la propre station d'épuration du camping (3 000 EH) permettra de libérer de la capacité pour le développement de la commune.

La municipalité a également transférée la compétence **Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes entre Berg et Coiron**. Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour mission de vérifier toutes les installations, et de conseiller les usagers sur le choix de la filière à mettre en place et sur les problèmes rencontrés avec leur dispositif (odeurs, écoulements...).

En 2008, 213 foyers étaient assainis individuellement, ce qui représente 500 Équivalents habitants.

Villeneuve de Berg dispose également des services du **SIVOM Olivier de Serres** qu'elle peut mandater pour réaliser en son nom des études, des dossiers de demandes de subventions externes et des travaux nécessaires sur son territoire.

En 2008, conformément à l'article 54 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, LEMA, de décembre 2006, et à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Villeneuve de Berg a approuvé son **Schéma Général d'Assainissement**. Celui-ci délimite les zones relevant soit de l'assainissement autonome, soit du collectif.

Ce document a mis en évidence, à travers la carte d'aptitude, que les sols de la commune ne sont pas favorables à une bonne épuration des effluents.

Les conclusions du schéma ont définis l'évolution suivante pour le réseau d'assainissement collectif de la commune :

- La transformation du réseau d'assainissement unitaire existant au Nord et au Sud du village en réseau séparatif ;
- Et le raccordement des quartiers où la carte d'aptitude des sols a montré des problèmes d'infiltration des sols et qui semblent s'urbaniser (Chamarelle Nord).

Ces projets ont pour la plupart été réalisés.

Enfin, le zonage d'assainissement détermine les secteurs d'assainissement collectifs projetés à long terme : Charbonnier Sud, Chante Lauze, les Combettes et le secteur d'extension du domaine des Pommiers. L'extension s'accompagnera également de la réalisation d'une station d'épuration propre à l'ensemble du camping. Ce projet permettra de décharger la station d'épuration communale des charges supplémentaires de la saison estivale.

Déchets

Les déchets relèvent de la compétence de la Communauté de Communes entre Berg et Coiron qui a confié le traitement au SIDOMSA : le Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas.

Le traitement s'organise en deux types de collecte : les ordures ménagères et la collecte sélective. Cette dernière comprend : le verre, les papiers, journaux et magazines, les emballages ménagers recyclables et les déchets relevant de la déchetterie.

À Villeneuve de Berg, les ordures ménagères sont collectées le lundi et le vendredi et la collecte sélective est organisée le mercredi.

Les déchets sont ensuite confiés selon leur nature à plusieurs sociétés basés à Lavilledieu :

- Les emballages ménagers recyclables sont triés par la société Plancher Environnement,
- Le verre est confié à la société OPAQ,
- Les déchets qui ne peuvent être triés sont traités et éliminés au CET et à l'usine de compostage de Lavilledieu.

Enfin les habitants de Villeneuve de Berg disposent d'une déchetterie au sein de la commune, dans le quartier de Lansas. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h45.

La commune dispose également de plusieurs points d'apports volontaires.

Alimentation en eau potable

La commune ne compte pas de captage d'alimentation en eau potable, ni de périmètre de protection des captages sur son territoire.

L'approvisionnement en eau potable est assuré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Olivier de Serres. L'exploitation et la distribution est concédée en affermage à la SAUR.

Elle est alimentée en eau potable en quatre points :

- La majeure partie est issue d'une prise d'eau dans la rivière Claduègne,

- Trois sources viennent en complément :
 - La source de Monteillet,
 - La source de Coutal,
 - La source de Saint Jean.

En 2011, 1523 abonnés sont raccordés au réseau d'eau potable.

L'alimentation en eau de la commune est suffisante pour couvrir ses besoins actuels. En outre, l'eau distribuée est de bonne qualité avec une légère minéralisation qui peut devenir problématique avec des raccordements et des branchements en plomb (Cf. Arrêté Préfectoral).

Electricité - Gaz

La commune est alimentée en électricité par la Service Départemental d'Energie d'Ardèche (SDEA 07). Elle dispose de deux postes principaux alimentés par des lignes hautes tensions en provenance d'Aubenas à l'Ouest et de la Vallée du Rhône à l'Est. La commune dispose également d'un transformateur dans le quartier de Lansas